



BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Le Lycée Général et Technologique du Forez est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du solde des 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles.

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Siren/Siret :

Etablissement bénéficiaire :

LGT du FOREZ
10, ROUTE DE CIVENS
42110 FEURS

Contact de l'entreprise

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Votre masse salariale 2021 : €

x 0,68% = €

Solde LYCEE de 13% TA2022 : €

Subvention en matériel déductible : € Bonus Alternant déductible : €

Montant de votre versement : €

Code UAI : **0421788R**

Au profit du **LGT DU FOREZ**

Mode de règlement :

☐ **Virement** : IBAN FR76 1007 1420 0000 0010 0107 662

BIC : TRPUFRP1

☐ **Chèque** à l'ordre de l'Agent comptable LGT du Forez

Date:

Signature:

Après encaissement de votre versement un reçu libératoire vous sera adressé.

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à : intendant.0421788r@ac-lyon.fr

Pour toute demande de précision, vous pouvez contacter le gestionnaire, M Géraud GRANGE, au 04 77 26 65 32.